AIDE A LA PRATIQUE SPORTIVE PAR LA VILLE DE VILLENEUVE D'ASCQ

La ville octroie des aides pour faciliter l'accès au sport sous la forme de 2 dispositifs :

La bourse aux jeunes destinée aux moins de 18 ans L'adult'sport destiné aux plus de 18 ans

La demande est à faire par le club.

Elles prennent en charge une partie de la cotisation des personnes licenciées dans un club, sous condition de ressources.

https://www.villeneuvedascq.fr/les-aides-de-la-ville-la-pratique-sportive

Ville de Villeneuve d'Ascq: Place Salvador Allende 59650 - Villeneuve d'Ascq https://www.villeneuvedascq.fr/